



Commune de Tannay

# COMMUNE DE TANNAY

**Commune de Tannay**

**Municipalité**

Préavis N° 47/24  
au Conseil communal

**Préavis relatif au budget 2025 de l'EIPT**

**Délégué municipal : Claus Hässig**

---

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55    ◆ E-mail: greffe@tannay.ch    ◆ www.tannay.ch  
Ouvertures : mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

Tannay, le 29 octobre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le préavis n° 47 a pour objet le budget de fonctionnement 2025 du nouveau port du Torry ouvert en juin 2023.

### **Rappel**

En novembre 2019, les Conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT). Une convention définit les principes de base de la collaboration entre les deux communes et désigne, entre autres, la commune de Tannay comme commune boursière. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes de fonctionnement de Tannay, a été créée pour l'EIPT. Cette comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des communes (RCom; RSV 175.31.1).

En mars 2021, le Conseil communal de Tannay a accepté le préavis no 61 accordant un crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal. Un montant identique a été voté par le Conseil communal de Mies. Le budget de construction du port s'élève en effet à 6'500'000 CHF.

Les travaux de construction du nouveau port ont démarré en janvier 2022. Après 18 mois de travaux, le nouveau port a pu être ouvert pour le second semestre 2023.

Le préavis ci-présent porte sur le budget de fonctionnement du nouveau port et non pas sur sa construction. Le bilan des coûts de construction sera présenté ultérieurement lors de la clôture du préavis de financement no 61 susmentionné.

Les coûts de construction du port seront amortis sur 50 ans par les recettes de location des places d'amarrage.

### **Budget**

Le budget 2025 prévoit les charges et revenus suivants :

• <b>Total des charges</b>	CHF	266'634.00
• <b>Total des revenus</b>	CHF	296'200.00
• <b>Excédent de revenus</b>	CHF	29'566.00

=====

L'excédent de revenus servira à alimenter un fonds de réserve dont l'EIPT devra disposer pour les imprévus inhérents à l'exploitation d'un port lacustre (améliorations techniques, dommages aux installations, entretien tel que faucardage, etc.). Par ailleurs, les deux premières années d'exploitation du port avaient affichées de légers déficits qu'il sera possible d'éponger.

Au poste 2 Finances figure le paiement des intérêts de l'emprunt des deux communes pour financer la construction du port. Ce montant est de 65'000 CHF réparti à parts égales au bénéfice des communes. Une autre charge de l'EIPT est la contribution de 6'500 CHF versée à la commune de Tannay pour la dédommager comme commune boursière.

Au poste 4 Travaux on trouve notamment les recettes de 270'000 CHF pour les taxes d'amarrage des locateurs de places. Ces derniers comprennent pour la première fois les taxes perçues pour les places à terre, gérée précédemment par la commune de Mies et dont l'exploitation a été confiée à l'EIPT. Les recettes pour les places visiteurs sont budgétées à 3'000 CHF.

Figure également au poste 4 Travaux l'amortissement de l'investissement des deux communes à hauteur de 128'134 CHF. Ce montant est versé à parts égales aux deux communes.

Le budget 2025 et le préavis y relatif ont été approuvés par le Comité de l'EIPT dans sa séance du 29 octobre 2024.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Tannay

vu le préavis n° 47/24 relatif au budget 2025 de l'EIPT  
vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,  
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide d'accepter le budget de l'EIPT pour l'année 2025 tel qu'il vous est présenté.**

Adopté en séance de Municipalité du 29 octobre 2024, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  
Denise Rudaz

La Secrétaire adjointe:  
Laurence Jeannin-Simonitto



**Annexe : Budget 2025 de l'EIPT**

# **EIPT - Entente Intercommunale du port du Torry**

**Tableau du budget au 31.12.2025**

**Edition du 19 novembre 2024**

## Tableau du budget

		Budget 2025		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
<b>1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>5'700.00</b>		<b>17'319.15</b>	<b>1'091.35</b>
				<b>-200.00</b>	
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>500.00</b>		<b>1'000.00</b>	
111.3069.001	FRAIS DIVERS	500.00		1'000.00	
<b>12</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>1'000.00</b>		<b>2'000.00</b>	<b>582.05</b>
<b>120</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>1'000.00</b>		<b>2'000.00</b>	<b>582.05</b>
120.3101	IMPRIMES & FOURNITURES BUREAU	500.00		1'000.00	582.05
120.3102	LIVRES-JOURNAUX-ANNONCES	500.00		1'000.00	
<b>14</b>	<b>Service des intérêts généraux</b>	<b>3'800.00</b>		<b>14'181.05</b>	<b>509.30</b>
<b>140</b>	<b>Service des intérêts généraux</b>	<b>3'800.00</b>		<b>14'181.05</b>	<b>509.30</b>
140.3170	FRAIS RECEPTIONS & MANIFESTATIONS	1'000.00		11'055.05	
140.3181	FRAIS DE PORTS	800.00		1'126.00	509.30
140.3185.001	HONORAIRES DIVERS	2'000.00		2'000.00	
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>			<b>30.00</b>	
				<b>-200.00</b>	
<b>160</b>	<b>Tourisme</b>			<b>30.00</b>	
				<b>-200.00</b>	
160.3191.001	RETROCESSION TAXE SEJOUR			30.00	
160.4067.001	TAXES SEJOURS NUITEES			-200.00	
190.3151.001	ENTRETIEN ET MAINTENANCE	200.00			
190.3151.002	ENTR. & HEBERG. SITE INTERNET-WIFI	200.00		108.10	

**EIPT**  
**Tableau du budget**

		Budget 2025		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>75'000.00</b>		<b>85'177.79</b>	<b>33'689.20</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité générale - caisse - contentieux</b>	<b>9'700.00</b>		<b>19'177.79</b>	<b>1'000.00</b>
<b>200</b>	<b>Comptabilité générale</b>	<b>9'700.00</b>		<b>19'177.79</b>	<b>1'000.00</b>
200.3101	FRAIS DE RELIURES DES COMPTES	700.00		697.68	
200.3184	FRAIS CONTENTIEUX	1'000.00		1'000.00	
200.3185.001	HONORAIRES FIDUCIAIRE	1'500.00		4'480.11	1'000.00
200.3185.002	HONORAIRES PREST. BOURSE COMM. TANNAY	6'500.00		13'000.00	
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>65'300.00</b>		<b>66'000.00</b>	<b>32'689.20</b>
<b>220</b>	<b>Service financier</b>	<b>65'300.00</b>		<b>66'000.00</b>	<b>32'689.20</b>
220.3183	FRAIS BANCAIRES	300.00		1'000.00	189.20
220.3222	INTERETS S/EMPRUNT				32'500.00
220.3290.001	AUTRES INTERETS COMMUNE DE TANNAY(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	
220.3290.002	AUTRES INTERETS COMMUNE DE MIES(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00		32'500.00	

## Tableau du budget

		Budget 2025		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>185'934.00</b>	<b>296'200.00</b>	<b>76'380.65</b>	<b>99'853.48</b>
				<b>-572'514.35</b>	<b>-134'373.54</b>
<b>47</b>	<b>Cours d'eau, rives, ports, zone lacustre</b>	<b>185'934.00</b>	<b>296'200.00</b>	<b>76'380.65</b>	<b>99'853.48</b>
				<b>-572'514.35</b>	<b>-134'373.54</b>
<b>472</b>	<b>Port</b>	<b>185'934.00</b>	<b>296'200.00</b>	<b>76'380.65</b>	<b>99'853.48</b>
				<b>-572'514.35</b>	<b>-134'373.54</b>
472.3114	ACHATS DE MACHINES, MATERIEL D'ENTRETIEN	1'000.00		5'000.00	
472.3121	ACHAT ET CONSOMMATION EAU	1'500.00		1'939.35	1'747.10
472.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	600.00		4'355.80	211.70
472.3154	ENTRETIEN MACHINES-MATERIEL+ PORT	10'000.00		8'549.20	6'842.92
472.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	20'000.00		30'056.00	15'533.79
472.3186.001	ASSURANCES	1'000.00		1'980.30	501.00
472.3189	FRAIS DIVERS	500.00		5'000.00	
472.3191	TVA -S/ENCAISSEMENTS(7.7%, dès 2024 augm. 8.1%)	22'200.00		19'500.00	9'516.97
472.3329.001	AMORTISSEMENTS	128'134.00			64'000.00
472.3516	PART. CHARGES CANTONALES	1'000.00			1'500.00
472.4272.001	LOCATIONS PLACES D'AMARRAGE		270'000.00	-521'495.70	-122'865.70
472.4272.002	LOCATIONS PLACES VISITEURS		3'000.00		-1'901.11
472.4342.002	TVA S/ENCAISSEMENTS LOCAT TAXES AMARRAGE8.1% augmt. dès 2024)		22'200.00	-31'018.65	-9'606.73
472.4356.001	FACTURATION DE SERVICE A DES TIERS		1'000.00	-20'000.00	



## EIPT

## Récapitulation par direction

		Budget 2025		Budget 2024	Comptes 2023
		Charges	Revenus		
1	Administration générale	5'700.00		17'319.15 -200.00	1'091.35
2	Finances	75'000.00		85'177.79	33'689.20
4	Travaux	185'934.00	296'200.00	76'380.65 -572'514.35	99'853.48 -134'373.54
Totaux		266'634.00	296'200.00	178'877.59 -572'714.35	134'634.03 -134'373.54
Excédent de charges					260.49
Excédent de revenus		29'566.00		393'836.76	
		296'200.00	296'200.00	572'714.35 572'714.35	134'634.03 134'634.03

**COMMISSION DES FINANCES**  
**Conseil Communal de Tannay**

Rapport concernant : **Préavis N° 47 de la Municipalité relatif au budget 2025 de l'EIPT**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis au château de Tannay le 18 novembre 2024 en présence de Monsieur Claus Hässig, Municipal, et de Madame Solange Muraca, boursière, afin d'examiner le budget de fonctionnement 2025 du nouveau port du Torry qui a ouvert en juin 2023.

Monsieur Hässig rappelle que le plan financier prévoit l'autofinancement du port sur 50 ans.

La Commission passe en revue les divers éléments du budget notamment les recettes pour les places d'amarrage (qui ont toutes été louées en 2024), les intérêts de l'emprunt de 6.5 millions souscrit par les deux communes à parts égales pour financer la construction du port et l'amortissement de cet emprunt. Il est précisé que l'excédent de revenus éventuels sera distribué aux communes au-delà d'un seuil fixé dans une directive des deux communes.

Monsieur Hässig indique que la marge entre les revenus et les charges est de 10% et qu'il conviendra de créer un fonds de rénovation pour les travaux futurs.

A noter que le gardiennage du port a été confié au chantier naval et que la Commune de Tannay a l'autorité sur le fonctionnement du port.

Les membres de la Commission ont posé des questions relatives à l'accumulation de déchets à l'intérieur du port côté Genève car il n'y a pas d'ouverture sur la digue de ce côté qui permettrait leur évacuation. A ce stade, la seule solution est le nettoyage régulier du port. Une ouverture de la digue pourrait être envisagée, mais cela engendrerait des coûts importants qui n'ont pas été budgétés.

Pour répondre à une question de la Commission, Monsieur Hässig indique qu'il serait possible à l'avenir d'augmenter le loyer des places d'amarrages en fonction de l'évolution des charges du port.

Les membres de la Commission ont discuté également de l'hivernage des bateaux sur le parking Benuyer qui est géré par le chantier naval. Le chantier paie CHF 6'000 par année pour la location de cet espace.

**Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande d'accepter le préavis no 47 et ainsi de valider le budget de l'EIPT pour l'année 2025**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'N' followed by a horizontal line and a series of loops and curves.

Fait à Tannay, le 22 novembre 2024

Mme Nicole Wermuth Keyaerts (Présidente, excusée)

Monsieur Jean-Marc Keller (excusé)

Monsieur Arcadio Mir

Monsieur Arnaud Weil

Monsieur François Stettler (Rapporteur)



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

**LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY**

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ACCEPTE / REFUSE**



A l'unanimité

~~A la majorité~~

25 OUI

~~NON~~

~~BLANC~~

~~NUL~~

~~ABSTENTION~~

**Préavis N°47  
relatif au Budget de l'EIPT 2025**

*Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Ainsi délibéré en séance du 02.12.2024

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer